

REGLEMENT DU JEU

« FETE DES MERES »

du 17 au 29 mai 2016

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR DU JEU

La société SODHYOUEST E.LECLERC Le Portail, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés Saint-Denis sous le N° de Siret 508 064 003 00025 dont l'établissement principal est au 29 31 33 rue du Moulin 97 424 Saint Leu représentée par son directeur M. DEMARLY Didier, organise 1 jeu intitulé : « **Jeu Fête des Mères** » se déroulant du **17 au 29 mai 2016** (inclus) **au centre commercial Le Portail Piton Saint Leu.**

ARTICLE 2 : QUI PEUT PARTICIPER

La participation à ce jeu est réservée, à toute personne physique majeure résidant sur le territoire de l'Île de la Réunion, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de toute société contrôlée par ou avec la société de l'Organisateur, ni les personnes prenant part à la réalisation des Jeux ainsi que les membres de leur famille (ascendants et descendants).

ARTICLE 3 : COMMENT PARTICIPER

Le jeu « **Fête des Mères** » est accessible depuis le site internet www.le-portail.re et sur les 2 bornes tactiles dans la Galerie Le Portail. Pour participer au jeu, il suffit de remplir le formulaire d'inscription. La participation est limitée à une fois, et restera valable pendant toute la durée du jeu.

Le participant garantit l'exactitude des informations mentionnées. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité, d'adresse et de numéro pourra entraîner l'élimination du participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Toute inscription présentant une anomalie sera déclarée nulle.

ARTICLE 4 : DETERMINATION DU GAGNANT, DOTATION MISE EN JEU ET DETAIL DE REMISE

28 lots sont à gagner pour une valeur totale de 3 136 € HT.

- ✓ **1 Thermomix** d'une valeur de 1 450 €
- ✓ **1 Versaper** (extracteur de jus) d'une valeur unitaire de 490€
- ✓ **8 places pour des ateliers culinaires Thermomix** (4 à Saint-Pierre et 4 à Saint-Denis) d'une valeur unitaire de 25€ (validité jusqu'au 30 novembre 2016)
- ✓ **9 cours de pâtisserie « macaron » avec KALI'X** d'une valeur unitaire de 49 € (validité jusqu'au 31 octobre 2016)
- ✓ **5 cours de pâtisserie « Framboisier ou Tartelette chocolat-nougatine » avec KALI'X** d'une valeur unitaire de 59 € (validité jusqu'au 31 octobre 2016)
- ✓ **4 cours de pâtisserie « coffrets apéritif et café gourmand » avec KALI'X** d'une valeur unitaire de 65 € (validité jusqu'au 31 octobre 2016)

> *Un tirage au sort désignera les gagnants le mardi 31 mai 2016.*

> *Chaque gagnant remportera un seul lot, soit 28 gagnants au total.*

> *Les gagnants seront avertis par téléphone et/ou mail au plus tard une semaine après le tirage au sort et ils seront informés des modalités de récupération de leur lot.*

> Le gagnant du Thermomix et le gagnant du Versaper pourront retirer leur lot uniquement sur rendez-vous selon leurs disponibilités. Les lots seront remis aux gagnantes dans le centre commercial avec 1 représentant Starmix et 1 représentant E. Leclerc.

> Les gagnants des ateliers culinaires Thermomix et des cours de pâtisserie KALI'X pourront retirer leur lot dans un délai d'1 mois à compter de l'envoi du mail ou de l'appel téléphonique notifiant le gain.

Si le gagnant ne se manifeste pas pour récupérer son lot, celui-ci restera la propriété de La société SODHYOUEST E.LECLERC et ne pourra être réclamé par la suite.

La société SODHYOUEST E.LECLERC ne saurait être tenue pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de sa volonté, le gagnant ne pouvait obtenir son lot.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire) toute personne se comportant de façon déloyale à propos du Jeu et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du Jeu.

Le lot doit être accepté tel que dans le règlement, il ne sera ni repris, ni échangé contre sa valeur en espèce.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION VAUT ACCEPTATION

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans restriction du présent règlement et des résultats. Tous cas non prévus par le présent règlement, toutes contestations relatives à son application ou à son interprétation seront tranchées souverainement et en dernier ressort par les tribunaux d'instance compétents.

ARTICLE 6 : ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, la Société SODHYOUEST E.LECLERC se réserve le droit d'arrêter, de proroger ou de modifier à tout moment ce jeu, sans qu'aucun dédommagement ne puisse lui être réclamé.

La société ne saurait être tenue pour responsable si par suite d'un cas de force majeur ou de toute autre cause indépendante de sa volonté, les gagnants ne pouvaient obtenir leur lot.

ARTICLE 7: RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'incident technique empêchant le participant d'utiliser le site internet www.le-portail.re ou les 2 bornes tactiles en galerie ou en cas d'inscription incomplète ou erronée des renseignements par le participant.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres lots de même valeur et de caractéristiques proches, sans que cela ouvre droit à un éventuel remboursement, dédommagement ou avoir. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, modifier, raccourcir ou prolonger les différents jeux si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, et il n'assume aucune responsabilité en conséquence.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'incident technique empêchant le participant de se connecter au site Web ou entraînant la perte, le retard, l'envoi à une adresse erronée ou une inscription incomplète des données du participant.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'informations fausses ou inexactes pouvant être dues à des utilisateurs du site Web ou à un quelconque équipement ou programme connecté à l'organisation du présent Jeu.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation du matériel informatique ou de l'accès à Internet du participant, ou de tout autre incident technique quel qu'il soit.

La participation aux Jeux implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, en particulier concernant la performance technique, les temps de réponse pour la consultation, la recherche ou le transfert d'informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par Internet, l'absence de protection de certaines données contre une éventuelle mauvaise utilisation et le risque d'infection par tout virus susceptible de circuler sur le réseau.

Chaque participant est tenu de prendre des mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels, sauvegardés sur son équipement informatique, contre toute attaque ou violation. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée si, à la suite d'un incident concernant les lignes téléphoniques, la connexion des participants est interrompue ou leur participation n'est pas prise en compte.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de dommages causés par la mauvaise utilisation des prix par les gagnants, notamment de dommages causés par la mauvaise utilisation des gains ni de dommages pouvant survenir lors de l'utilisation de leurs gains.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des actes des participants et des contenus diffusés par les participants via l'application dédiée aux Jeux.

ARTICLE 8 : DROIT A L'IMAGE

L'organisateur se réserve le droit de faire état de l'identité des gagnants dans toutes les actions de communication qu'il juge opportune dans la limite d'un an après la fin du jeu soit jusqu'au 28 mai 2017.

ARTICLE 9 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande à l'adresse : **La société SODHYOUEST E.LECLERC 29, 31, 33 rue du Moulin 97424 Saint Leu** ou par email à l'adresse webmestre@e-leclerc.re

Fait à LE PORT le 4/05/2016